Le thon va mieux et il est temps que la récupération de cette ressource emblématique de la Méditerranée profite aussi aux petits métiers

A l'attention de Catherine Chabaud, ministre de la mer et de la pêche

Le 10 décembre 2025

Madame la ministre, dans le cadre de l'application de la stratégie de capture adoptée en 2023 et du diagnostic de scientifiques internationaux, la CICTA, la commission internationale en charge de gestion du thon rouge, acte une récupération complète et une augmentation de la ressource de thon rouge. Pour la prochaine période 2026-28, une hausse de 16 % du quota français est attendue soit une augmentation de plus de 1 100 tonnes !

Si nous nous réjouissons du rétablissement de cette espèce, nous regrettons en revanche que la décision politique vienne à nouveau conforter le principe inamovible des seules antériorités pour décider de la répartition de la ressource : ceux qui ont beaucoup pêché pêcheront toujours plus.

Pour faire entendre la voix de la petite pêche, nous avons entamé un recours collectif en 2017. Alors que la justice nous a donné par deux fois raison, nous devons encore nous battre suite au jugement du Conseil d'Etat intervenu en juin dernier... un combat de presque 10 ans ! Et pourtant nous considérons plus que jamais que les principes de répartition doivent être revus, dans la plus grande transparence, dans le cadre d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques clairs ainsi que la politique commune de la pêche le demande dans son article 17 et en suivant les lignes proposées par la Commission Européenne dans son récent vademecum à l'intention des États membres.

Ce rééquilibrage pourrait et devrait se faire aux bénéfices de tous sans nuire à aucun. En effet, avec cette augmentation significative il serait possible de limiter le poids des antériorités pour ceux qui ont déjà beaucoup, conforter ceux qui ont peu et redonner un souffle à l'immense majorité de la petite pêche côtière qui n'a rien, ce qui renforcerait sa polyvalence et donc sa durabilité.

Nous souhaitons rappeler sur ce sujet le rôle historique et toujours actuel des prud'homies de pêche qui assure une gestion fine de la petite pêche, adaptée à son territoire, tout le long de la côte méditerranéenne. Ainsi les prud'homies pourraient se voir attribuer des quotas socio-économiques ou accessoires afin d'assurer la polyvalence des navires petits métiers, qui adaptent leurs pratiques au fil des saisons dans le respect des équilibres environnementaux fragiles.

De l'autre côté du détroit de Gibraltar, en Atlantique, le thon rouge a fait un retour massif depuis une dizaine d'années. Ici aussi de nombreux navires réclament un accès à cette ressource qui abonde alors que tant d'autres font défaut : maquereau, lieu jaune, cabillaud, bulot, merlan etc. Au même titre que les ligneurs, les flottilles d'autres métiers qui sont à la peine devraient pouvoir bénéficier d'un accès à un quota « socio-économique ». C'est le sens d'une solidarité halieutique que nous appelons de nos vœux, pour qu'elle bénéficie à une pêche ancrée sur notre territoire plutôt qu'aux multinationales de la pêche et qu'elle respecte des principes essentiels de cohabitation entre flottilles.

Madame la Ministre, nous ne voulons pas retourner la table mais vivre dignement de notre beau métier de pêcheur artisan. Une modification minime des clés de répartition du quota de thon rouge pourrait largement profiter à l'ensemble des flottilles, sans compromettre les bénéfices de la pêche industrielle… Peu de ressources peuvent se vanter d'offrir une telle opportunité à l'heure actuelle. Vous avez une occasion historique de rajouter à la réussite écologique de la récupération du thon rouge une réussite sociale pour plus de justice.

Signataires :

Prud’homie des pêcheurs de La Ciotat

Comité Départemental des Pêches Maritimes et Élevages Marins du Var

Plateforme de la petite pêche artisanale française

Low Impact Fishers of Europe